



Invitation à la neuvième session du Groupe de travail technique intergouvernemental  
sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome (Italie), 25-27 juillet 2018

Prière de répondre le 11 avril 2018 au plus tard

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a l'honneur d'annoncer que la neuvième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture se tiendra au Siège de la FAO, à Rome, du 25 au 27 juillet 2018. La séance d'ouverture aura lieu le mercredi 25 juillet 2018, à 10 heures.

La session est convoquée au titre du programme ordinaire de l'Organisation. Les travaux se dérouleront en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

La session sera précédée d'un dialogue informel sur la contribution des banques de semences communautaires à un réseau mondial sur la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui aura lieu le 24 juillet 2018 au Siège de la FAO. De plus amples informations à ce sujet seront données en temps voulu sur le site web du Groupe de travail (voir le lien ci-après).

La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a créé le Groupe de travail à sa septième session, en mai 1997. Les membres et membres suppléants du Groupe de travail élus lors la seizième session ordinaire de la Commission, tenue en janvier 2017, sont les suivants:

Afrique: Algérie, Angola, Ghana, Ouganda et République centrafricaine

*Premier suppléant:* Madagascar

*Deuxième suppléant:* Niger

Amérique du Nord: Canada et États-Unis d'Amérique

Amérique Latine et Caraïbes: Brésil, Chili, Costa Rica, Équateur et Jamaïque

*Premier suppléant:* Mexique

*Deuxième suppléant:* Argentine

Asie: Afghanistan, Bhoutan, Japon, Malaisie et Népal

*Premier suppléant:* Inde

*Deuxième suppléant:* République démocratique populaire lao

Europe: Finlande, Italie, Norvège, Pays-Bas et Tchéquie

*Premier suppléant:* Suède

*Deuxième suppléant:* France

Pacifique Sud-Ouest: Îles Cook et Samoa

*Premier suppléant:* Papouasie-Nouvelle-Guinée

*Deuxième suppléant:* Fidji

Proche-Orient: Arabie saoudite, Égypte, Iran (République islamique d') et Liban

*Premier suppléant:* Jordanie

*Deuxième suppléant:* Soudan

./.

La présente invitation est envoyée aux destinataires des Membres de la FAO invités qui sont membres de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, selon les voies de communication officielles de l'Organisation, comme suit:

**Pour SUITE À DONNER/INFORMATION, selon le cas:**

- Destinataires principaux (ministres des affaires étrangères ou de l'agriculture ou autres destinataires désignés par le gouvernement);
- Représentants permanents auprès de la FAO/Ambassades.

La présente invitation est également adressée aux chefs de secrétariat de certaines organisations internationales.

Conformément aux statuts du Groupe de travail, les membres suppléants remplacent, dans l'ordre dans lequel ils apparaissent sur la liste ci-avant, les membres qui ont démissionné et en ont informé le Secrétariat. Il est demandé aux membres de confirmer, au Secrétariat et par écrit, leur participation ou leur non-participation à la réunion du Groupe de travail. Si un membre du Groupe de travail n'est pas en mesure d'assister à la réunion et en informe le Secrétariat, il est remplacé rapidement par l'un des suppléants élus de la même région. Si un membre du Groupe de travail n'assiste pas à la réunion et n'en a pas informé au préalable le Secrétariat, le Groupe de travail peut, en consultation avec la région, le remplacer, ponctuellement, par un membre de la Commission de la même région qui est présent à la réunion.

Sur demande adressée au Secrétariat de la Commission, les membres de la Commission qui ne sont pas membres du Groupe de travail peuvent participer aux travaux de ce dernier en qualité d'observateurs. Le Groupe de travail, ou le Bureau agissant en son nom, peut inviter des experts et des représentants d'organisations internationales spécialisées à participer à ses réunions en tant qu'observateurs.

À sa seizième session ordinaire, la Commission a décidé que le Groupe de travail se réunirait avant la session ordinaire suivante de la Commission (<http://www.fao.org/3/a-ms565f.pdf>). Le Groupe de travail examinera les questions suivantes: i) les progrès accomplis dans la mise en œuvre du deuxième *Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (deuxième Plan d'action mondial – <http://www.fao.org/docrep/015/i2624f/i2624f00.htm>), y compris l'évaluation finale de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour 2012-2014; et ii) l'élaboration du troisième *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Il procèdera aussi à un examen de la situation et des tendances concernant les politiques en matière de semences et se penchera sur la version révisée du projet de directives d'application volontaire concernant la conservation et l'utilisation, au niveau national, des variétés des agriculteurs/variétés locales, ainsi que sur le document de réflexion portant sur la création d'un réseau mondial i) pour la conservation *in situ* et ii) pour la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. À la demande de la Commission, le Groupe de travail abordera un certain nombre de questions intersectorielles, notamment les questions relatives à l'accès et au partage des avantages, aux informations séquentielles numériques et à la contribution des ressources génétiques à la sécurité alimentaire, à l'adaptation au changement climatique, et à la nutrition. Il étudiera aussi un projet de plan de travail pour les activités futures concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des microorganismes et des invertébrés, qui présentent un intérêt pour le sous-secteur des ressources phytogénétiques, ainsi que le projet révisé de Plan stratégique 2018-2027 de la Commission.

Conformément à l'objectif de la FAO consistant à réduire le plus possible l'impact des activités de l'Organisation sur l'environnement et à contribuer ainsi à la neutralité climatique, la neuvième session du Groupe de travail sera une réunion économe en papier, c'est-à-dire que la consommation de papier sera fortement réduite à toutes les étapes de la session. Les participants sont invités à apporter leurs exemplaires personnels des documents en séance, car aucune version imprimée ne sera mise à leur disposition. L'ordre du jour provisoire est joint à la ... présente invitation. Tous les documents de la réunion et les documents d'information pourront être téléchargés, dès qu'ils seront disponibles, à partir du site web consacré au Groupe de travail, à l'adresse: <http://www.fao.org/agriculture/crops/thematic-sitemap/theme/seeds-pgr/itwg/9th/en/>.

Le Directeur général souhaiterait connaître, le 11 avril 2018 au plus tard, les nom, titre officiel et adresse des représentants désignés pour participer à la session. Les participants peuvent s'inscrire en ligne sur le Portail des Membres de la FAO, qui est accessible au moyen d'un mot de passe, à l'adresse: <http://www.fao.org/members-gateway/fr/>. Les instructions relatives à l'inscription en ligne peuvent être téléchargées à partir de ce site. Pour s'inscrire en ligne, chaque participant devra télécharger vers le site une photographie d'identité numérique récente au format de passeport.

Les représentants d'organisations internationales désignés pour assister à la réunion en tant qu'observateurs sont priés de communiquer leurs nom, titre officiel et adresse par courrier électronique à l'adresse [ITWG-PGRFA@fao.org](mailto:ITWG-PGRFA@fao.org) et de joindre à leur courrier une photographie d'identité numérique récente au format passeport.

Avant leur départ, les participants doivent vérifier auprès du consulat d'Italie compétent s'ils ont besoin d'un visa pour entrer en Italie. La demande de visa peut être présentée dans le pays d'origine (pays dont le participant est ressortissant) ou dans le pays de résidence (pays où le participant réside au moment de la demande). S'il n'y a pas de consulat d'Italie dans leur pays, les participants peuvent adresser leur demande au consulat d'Italie compétent dans un pays voisin ou au consulat d'un pays de l'espace Schengen ou d'un pays européen. Les demandes doivent être présentées au consulat d'Italie un mois avant l'arrivée en Italie. C'est aux participants qu'il incombe d'entreprendre les démarches, de fixer un rendez-vous et de fournir au consulat tous les documents nécessaires. Les participants qui n'ont pas besoin d'un visa pour entrer en Italie doivent être munis d'un passeport encore valide trois mois au minimum après la date à laquelle ils prévoient de quitter l'espace Schengen. Lors de l'entrée en Italie, les autorités frontalières peuvent exiger des justificatifs relatifs à l'objet et à la durée du séjour. Les participants dont le vol jusqu'à Rome n'est pas direct doivent vérifier si un visa de transit est nécessaire pour entrer dans la zone de transit des aéroports internationaux.